



Saint Martin de Gurson

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 11 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le **11 mars**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-de-Gurson, se sont réunis à 19 h 00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. CAFFARELLI Célia, GRANDY Marc, GRAULIERE Vinciane, ROUSSEL Marielle, BONNEAU Didier, TREUILLARD MARTAUX Nelly, BIAUJAUD Virginie

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ : GARCIA BERNARD Aurélie

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : JACQUELIN Yves

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Virginie BIAUJAUD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du Février 2021

Le compte rendu du 02 Février est approuvé à l'unanimité

Objet de la délibération : Approbation comptes de gestion 2020 Commune – Multiple rural boulangerie - Lotissement

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Montpon-Ménésterol et que les Comptes de Gestion de la commune, du multiple rural et du lotissement établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du Trésorier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune pour le même exercice.

Objet de la délibération : Compte administratif commune 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 532 567.26 €
Recettes : 597 044.70 €
Excédent de fonctionnement reporté : 196 352.82 €
Total (réalisations + reports) : 260 830.26 €

Section d'Investissement

Dépenses : 264 286.81 €
Recettes : 297 499.67 €
Déficit d'investissement reporté : 140 718.06 €
Solde des RAR : - 177 645.44 €
Total (réalisations + report) : - 285 150.64 €

Objet de la délibération : Compte administratif multiple rural boulangerie 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 10 082.50 €
Recettes : 13 982.43 €
Excédent de fonctionnement reporté : 12 180.05 €
Total (réalisations + reports) : 16 079.98 €

Section d'Investissement

Dépenses : 11 895.67 €
Recettes : 9 431.37 €
Excédent d'investissement reporté : 15 887.87 €
Total (réalisations + report) : 13 423.57 €

Objet de la délibération : Compte administratif Lotissement « Le Peyrat » 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2020 commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement : 260 830.26 €

Investissement : - 285 150.64 €

Résultat à affecter en réserves en section d'investissement : 260 830,26 €

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2020 multiple rural boulangerie

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement : 16 079.98 €

Investissement : 13 423.57 €

Résultat à affecter en section de fonctionnement recettes : 16 079.98 €

Objet de la délibération : Motion pour le maintien des bureaux de poste en Dordogne

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Gurson demande :

- À la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne
- De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici
- Et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

Objet de la délibération : Référents au Comité Communal Feux de Forêts (CCFF)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de désigner des bénévoles référents au Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) du SMO DFC 24, dont les missions sont d'apporter :

- ✓ L'information et de sensibilisation du public
- ✓ L'appui et l'aide aux pompiers par :
 - La participation à la prévention des feux de forêt d'une manière générale
 - La participation aux manœuvres préventives
 - Le guidage et l'assistance logistique aux pompiers
 - La participation à la veille concernant le risque feux de forêt ainsi que la pénétrabilité des massifs forestiers (état des pistes, du débroussaillage,...).

Sont désignés bénévoles référents :

MM. : CABIROL Jean-Paul – LHANAS Jacques – BITARD Pierre – BALDAN Audric

Objet de la délibération : Participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents

Le conseil municipal ne souhaite pas délibérer et reporte cet ordre du jour à une prochaine séance.

Objet de la délibération : Renouvellement contrat PEC

Le Conseil Municipal,

- DECIDE le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 30 septembre 2021.

Objet de la délibération : Restitution caution logement 2, rue des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame et Monsieur DURAND Jean-Pierre, locataire du logement communal au 2, rue des écoles, ont mis un terme au bail au 28 février 2021.

Il est donc proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 450 euros, l'état des lieux sortant n'apportant aucune réserve.

Monsieur le Maire clos les débats à 21 h 30 et ouvre les questions diverses.